

2016/2020

LE PLAN D'ACTION DEPARTEMENTAL EPS DES PYRENEES ATLANTIQUES



INTRODUCTION

Le Plan d'action Départemental d'Éducation Physique et Sportive (PAD/**EPS**) est d'abord une ressource pour l'équipe en charge de la mission EPS. Il est la feuille de route de l'équipe départementale EPS pour accompagner la mise en œuvre effective des programmes d'EPS et leur intrication le croisement avec le socle de connaissances, de compétences et de cultures et les autres domaines d'enseignement.

Le PAD induit un travail en équipe des conseillers et formateurs en EPS. Il permet de relier les actions locales et départementales avec une vision ambitieuse pour les progrès et la réussite de tous les élèves dans les Pyrénées Atlantiques.

Il s'appuie sur :

- Les bilans et analyses de l'ensemble de l'équipe EPS
- Les nouveaux programmes de l'École primaire (BO mars 2015) dans le cadre de la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences (BO Avril 2015)
- Le projet académique 2016 /2020
- Les caractéristiques du département
- Les multiples partenariats

L'académie a de bons taux de réussite scolaire, quoique contrastés Si 11,7% des élèves entrant en 6ème avaient au moins un an de retard en 2010, ils ne sont plus que 8,2% en 2014
Des disparités territoriales subsistent

Des clivages territoriaux viennent aggraver les inégalités et rendent leur traitement plus complexe
L'accès de tous à un bon niveau d'éducation et de formation est une condition de l'insertion économique, sociale et civique des élèves.

Le plan de formation doit répondre en priorité aux évolutions majeures préconisées par la loi de refondation de l'Ecole, notamment par la mise en place progressive des nouveaux cycles d'enseignement qui lieront de façon institutionnelle l'école et le collège.

AXE 1

Améliorer les parcours des élèves pour développer des poursuites d'études plus ambitieuses

- Instaurer un climat scolaire favorable à la réussite
- Accompagner la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et de la réforme du collège
- Favoriser la scolarité des élèves à besoins particuliers
- Développer l'accompagnement pédagogique de tous les élèves

AXE 2

Réduire les écarts de performances scolaires entre les publics et entre les territoires

- Réduire les inégalités entre les territoires par un accompagnement pédagogique et un maillage territorial renforcés
- Améliorer la scolarisation et la réussite de chaque élève à besoins éducatifs particuliers
- Impulser une politique de pilotage à l'échelon local

AXE 3

Développer les compétences professionnelles de tous les personnels

- Cibler la formation continue sur les priorités nationales et académiques tout en développant les formations d'initiatives locales
- Renforcer la formation de formateurs
- Renforcer la professionnalité des acteurs du pilotage pédagogique
- Assurer l'accompagnement des personnels et s'assurer de leur bien-être au travail

**ETRE A L'ECOUTE DES
BESOINS DES ENSEIGNANTS :**

Former, Proposer des outils
pour améliorer la qualité de
l'EPS

**PROJET
ACADEMIQUE
2016/2020**

REUSSITE DE TOUS

Maintenir une culture commune « EPS »
Projets départementaux : Danse, Ski,
Pelote, Natation...

**Rôle des partenaires
USEP/ ESPE / DDCS /
Collectivités
territoriales...**



**PLAN D'ACTION DEPARTEMENTAL
EPS 64**

VEILLE REGLEMENTAIRE

Spécificité EPS,
Encadrement des élèves
Encadrement Sécurité
Evolution règlementaire
Groupe académique

NOUVEAUX PROGRAMMES

-Mise en œuvre.
-Lien avec Collège (cycle 3).
-EPS, 2^{ème} horaire
d'enseignement : enjeux
disciplinaires,
transdisciplinaires ; EPS pour
mieux apprendre.

COMMUNICATION

Elèves, parents, enseignants, presse,
partenaires...
(Internet, papier, présence physique...)

**Le 64 possède une
identité sportive et
culturelle forte liée à
son histoire et à la
diversité de son
territoire :**

- Maintenir la richesse et le
dynamisme des projets EPS
départementaux et de
circonscription

AXE 1 : Favoriser la réussite de tous les élèves, une EPS cohérente sur l'ensemble du département et dynamique localement

Objectifs	Actions entreprises	Moyens mis en œuvre
<p>Permettre à tous les élèves d'avoir des pratiques physiques, sportives et artistiques au service d'une véritable éducation et d'une culture partagée.</p>	<p>Valoriser l'impact de l'EPS sur l'aspect éducatif, la santé et le climat scolaire. Proposer des projets départementaux dynamisés par un travail d'équipe. (EDEPS) Créer, entretenir et développer les partenariats. Mixité garçons/filles sur toutes les activités. Favoriser l'accès à tous les projets EPS aux élèves relevant de l'ASH</p>	<p>Projets départementaux en prenant en compte les 4 champs d'apprentissage : Ski et Canoë Kayak : meilleure connaissance du milieu et prise de conscience de l'environnement. Natation : priorité nationale. Organisation de « classes natation » pour pallier le manque de structures. « Enfants Danseurs » : une meilleure connaissance corporelle, construire un langage du corps, culture artistique. « Printemps des maternelles » : tutorat inter-âges. Projet ANETO (prévention de l'obésité), Pelote : culture départementale. Favoriser par les pratiques corporelles un climat de classe propice aux apprentissages. (concentration, écoute, apaisement) Identifier le taux de participation aux projets EPS des classes avec inclusion.</p>
<p>Connaître et valoriser les ressources locales au service des apprentissages.</p>	<p>Identifier les besoins des élèves, des équipes pédagogiques, et des ressources locales. Créer du lien avec les TAP tout en évitant une confusion néfaste entre Eps en temps scolaire et sport en péri-scolaire.</p>	<p>Proposer des projets en circonscription adaptés aux besoins et aux particularités du territoire (ex : éloignement géographique dans les circonscriptions rurales, REP...) Resituer la place de l'EPS dans les emplois du temps tant du point de vue institutionnel que pédagogique. Participer aux Commissions EPS dans le cadre des conseils Ecole/Collège. Suivi des PEDT.</p>
<p>Favoriser les conditions d'apprentissage et les rythmes scolaires par une pratique EPS adaptée. Mesurer les progrès des élèves pour valoriser et différencier les apprentissages en EPS</p>	<p>Créer un parcours EPS du cycle 1 au cycle 3. Interroger la place des créneaux dans la journée et dans la semaine. Construire des modules d'apprentissage. Compenser le manque d'activité physique des enfants hors du cadre scolaire.</p>	<p>Construire des outils d'évaluation (échelles de compétences, LSU). Eduquer les élèves à la vie associative et aux valeurs associées de l'école (USEP). S'appuyer sur des associations USEP pour achat, gestion, mutualisation de matériels sur la durée. Organiser des rencontres sportives (partenariat possible avec l'USEP) qui donnent du sens aux apprentissages des élèves, développent l'autonomie des enseignants dans l'enseignement des activités physiques proposées. Associer des centres ASH. Elaborer des documents pédagogiques incluant une préparation physique des élèves sur les fondamentaux corporels.</p>

AXE N°2 : Assurer l'accompagnement des personnels et développer leurs compétences dans le cadre des programmes 2015

Objectifs	Actions entreprises	Moyens mis en œuvre
<p>Développer et enrichir les compétences des enseignants</p>	<p>Elaborer des outils nécessaires à un enseignement cohérent et efficace de l'EPS, tout en suscitant « une créativité pédagogique chez les enseignants».</p> <p>Faire vivre des situations aux enseignants pour qu'ils ressentent les enjeux du double point de vue enseignant/élèves pour les mettre en confiance. Créer du lien entre les enseignements : transdisciplinarité.</p>	<p>Enrichir le site EPS d'outils pédagogiques en cohérence avec les programmes, avec des supports variés (vidéo, écrit) dans les différents champs d'apprentissage.</p> <p>S'approprier l'outil Magistère pour des formations hybrides.</p> <p>Garantir des temps de pratique pour les enseignants en formation.</p> <p>Former explicitement aux liens transdisciplinaires.</p>
<p>Etre au plus près des besoins des enseignants tout en gardant une vision départementale</p>	<p>Différencier l'offre de formation proposée en fonction de l'expérience des enseignants, de leur localité, des structures dont ils disposent.</p> <p>Recenser les besoins particuliers de formations des enseignants notamment les enseignants en difficultés en EPS et les personnels relevant de l'ASH.</p>	<p>Mettre en place des animations pédagogiques en circonscription, inter circonscriptions ou départementales en cohérence.</p> <p>Analyser des observations en EPS suite aux inspections : propositions d'axes d'observation ciblés.</p> <p>Concevoir des enquêtes départementales et de circonscription.</p> <p>Renforcer les liens avec tous les autres conseillers pédagogiques.</p>
<p>Assurer l'accompagnement dans la mise en œuvre des programmes d'EPS</p>	<p>Suivre des mises en œuvre pédagogiques dans les classes (stagiaires, nouveaux arrivants etc.).</p> <p>Aider à l'élaboration d'une programmation équilibrée d'activités au service de l'acquisition des 5 compétences du socle.</p> <p>Passer du « faire faire » à « faire apprendre » en EPS : recherche de transformations chez les élèves.</p>	<p>Proposer des stages départementaux en EPS au PDF/PAF.</p> <p>Identifier et mutualiser les compétences des formateurs.</p> <p>Mutualiser des pratiques entre enseignants et conseillers pédagogiques.</p> <p>Généraliser le travail sur les emplois du temps et sur la gestion de l'hétérogénéité, notamment dans les classes multi-niveaux.</p> <p>Centrer des formations sur des situations d'apprentissage évolutives, des observables, variables, critères de réussite et de réalisation.</p>

AXE N°3 : Permettre aux enseignants et aux élèves de pratiquer l'EPS dans le respect du cadre réglementaire (conventions, agréments, évolutions réglementaires...)

Objectifs	Actions entreprises	Moyens mis en œuvre
Veiller aux évolutions réglementaires	<p>Harmoniser les réglementations sur l'académie.</p> <p>Assurer le suivi des conventions.</p> <p>Mettre en synergie les réglementations ASH et EPS.</p>	<p>Participer aux réunions académiques CPDEPS (3 fois par an) pour la constitution d'un document de référence validé par le recteur d'académie.</p> <p>Harmoniser les procédures réglementaires en EDEPS.</p> <p>Participer à la liste de diffusion nationale des CPDEPS.</p> <p>Visiter les structures qui accueillent.</p> <p>Mettre régulièrement à jour le répertoire des conventions ainsi que le site de DSDEN64.</p>
S'assurer de la conformité réglementaire des activités à encadrement renforcé nombreuses dans le département	<p>Maintenir un dialogue constructif avec les structures accueillant les écoles.</p> <p>Harmoniser les projets pédagogiques de structures de natation.</p> <p>Veiller à ce que les apprentissages soient toujours au cœur dans la pratique de ces activités.</p>	<p>Entretenir les partenariats avec les comités départementaux, avec la DDCS.</p> <p>Etablir des contacts avec le service gestion des installations sportives du conseil départemental.</p> <p>Réunir les directeurs(trices) de centres d'accueil pour favoriser des propositions cohérentes dans une logique d'apprentissage pour les élèves.</p> <p>Elaborer un document de référence pour la constitution des projets pédagogiques de structures de natation.</p>
Encadrer les interventions extérieures dans les écoles	<p>Créer une dynamique d'enseignement avec les apports des intervenants qualifiés. Mieux maîtriser le nombre et la fréquence des interventions.</p> <p>Gérer les agréments de bénévoles et développer des relations constructives écoles/familles.</p>	<p>Faire évoluer les procédures d'agréments et les simplifier pour les écoles.</p> <p>Former à la co-intervention.</p> <p>Organiser des sessions d'agréments départementales.</p> <p>Constituer des répertoires accessibles aux équipes de circonscription et aux directions des écoles.</p>

EVALUATION DU PAD EPS

AXE 1 : Favoriser la réussite de tous les élèves : une EPS cohérente sur l'ensemble du département et dynamique localement

➤ **EVALUER qualitativement et quantitativement les projets :**

Définition d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour les enseignants : nombres de séances consacrées, évolution et transformations des élèves, du climat de classe, des relations interpersonnelles...

- nouveaux participants
- taux d'inscriptions
- nombres d'inscriptions des classes avec inclusion
- répartition géographique des participants
- évolution dans le temps
- projets en partenariat avec l'USEP...

➤ **Utiliser un protocole d'évaluation commun à toutes les écoles pour chaque projet :**



Retour sur la pertinence du projet, les progrès des élèves, l'investissement des enseignants, l'évolution des pratiques et les besoins. Recueil d'informations au service de l'évolution des projets

- Création d'échelles de compétences par champs d'apprentissage et par cycle.
- Bilan par les enseignants : enquête

➤ **Recueil des programmations d'activités pour un parcours EPS dans les écoles en lien avec les IEN :**

La connaissance des programmations d'activités constitue un indicateur permettant de mettre en évidence :

- les forces
- les ressources mobilisées
- le dynamisme
- la place de l'EPS dans l'organisation de l'enseignement

Mais aussi :

- des fragilités
- des besoins pédagogiques
- des freins structurels et matériels à l'enseignement de l'EPS.

AXE N°2 : Assurer l'accompagnement des personnels et développer leurs compétences dans le cadre des programmes 2015

- **Répertorier le nombre de formations données dans les différents cadres :**
 - Les animations pédagogiques de circonscriptions
 - Les animations pédagogiques inter-circonscriptions
 - Les animations pédagogiques départementales
 - Le plan de formation continue

- **Répertorier les outils pédagogiques créés, les champs d'activités concernées.**

- **Repérer l'évolution des observations en EPS et dans la transversalité des enseignements recueillies lors des inspections.**

- **Repérer les effets observés dans la pratique en classe, les réinvestissements par les enseignants.**

- **Mesurer les liens établis entre les enseignements** au travers de productions et travaux réalisés par les élèves.

AXE N°3 : Permettre aux enseignants et aux élèves de pratiquer l'EPS dans le respect du cadre réglementaire : conventions, agréments, évolutions réglementaires

- **Contrôler la mise à jour du répertoire départemental des personnes agréées**, des conventions.
- **Veiller à la mise en œuvre de la réglementation académique** relative aux interventions extérieures en EPS dans les écoles du département.
- **Mettre en conformité réglementaire** (circulaires, programmes, décrets etc).
- **Stabiliser, renforcer, renouveler, créer des partenariats** à l'échelle de la circonscription et/ou du département.
- **Evaluer au travers des dossiers des sorties scolaires**, l'adéquation des propositions des centres d'accueil aux enjeux scolaires.
- Mesurer les évolutions du nombre de bénévoles dans les sessions d'agréments